Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 7 juin 2021

Le sept juin deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le deux juin deux mille vingt et un se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël PAILLOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 13
Arrivée de Frank GAFFIOT à 20h30, pour la délibération N°4
Nombre de procurations : 1

Présents : Raphaël Paillot - Maire, Francis Dischert, Anne Rossi, Frank Gaffiot - Adjoints, Sophie Bacus, Nellie Dauvier, Olivier Desbos, Jean-Michel Larcher, Iohann Leblanc, Elie Moerman, Marc Perrin, Marie Roche, Céline Stoll, Régis Viret
Représenté : Daniel Gilles par Marc Perrin

Secrétaire de séance : Olivier Desbos

Le quorum étant atteint à 8 conseillers municipaux présents, et le nombre de présents étant de 13, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal, à 20h04.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Monsieur Olivier DESBOS propose d'assurer cette fonction. Le Conseil Municipal, le désigne à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques s'agissant du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 qui a été transmis aux conseillers municipaux pour lecture. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de ce conseil, lesquels sont invités à signer le registre.

1. Projet caserne SDIS : délibération portant acquisition des parcelles cadastrées section G n° 1073 (en partie) et section G n° 1399

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée G 1073 (800m²) et de la totalité de la parcelle cadastrée section G 1399 (1310m²) au lieu-dit L'Orient, accepte le prix d'acquisition pour chacun des terrains désignés fixé à 1€ symbolique, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, et lui donne pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Et REMERCIE** les propriétaires pour leur accord relatif au prix de vente symbolique de 1€ ainsi que le fermier en place pour son accord d'abandon d'exploitation sans contrepartie.

2. Délibération portant nomination du référent mobilité de la commune à la CCVD

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Daniel GILLES, référent « Mobilité » de la commune de Saoû au sein de la CCVD.

3. Délibération portant désignation des délégués titulaire et suppléant au conseil d'administration du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisée de l'Assainissement

Le Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisée de l'Assainissement (SIGMA) ayant modifié ses statuts, il convient de redésigner les délégués titulaire et suppléant.
A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean-Michel LARCHER comme délégué titulaire, et Régis VIRET comme délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisée de l'Assainissement (**SIGMA**).

4. Délibération portant proposition de mission de maîtrise d'œuvre du Département pour les travaux de réfection des chemins communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Département de la Drôme d'assurer une mission de maitrise d'œuvre pour aider la commune à réaliser les travaux de réfection des chemins communaux du Haut Célas et des Cosmes programmés pour les années 2021 – 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis estimatif d'un montant de 3 391€ HT soit 4 069,20€ TTC dont les crédits ont été prévus à la section d'investissement du BP 2021 du budget général, et de lui donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer d'éventuels avenants.

5. Délibération portant conventions d'occupation du domaine public

A 9 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve les deux nouvelles occupations du domaine public à usage de terrasse présentées, autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions annexées à la présente délibération et lui donne pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Délibération portant adhésion à la convention DECLALOC pour une meilleure gestion de la taxe de séjour

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de la CCVD de mise à disposition gratuite du service DECLALOC' permettant une meilleure gestion de la taxe de séjour, en contrepartie de quoi la Commune s'engage à communiquer sur l'ouverture du service DECLALOC' auprès des hébergeurs de sa commune, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération et lui donne pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité de Service de l'eau et l'assainissement

Le Maire établit chaque année, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) avant le 30 juin de l'année n+1. Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.
A l'unanimité, le conseil municipal, prend acte **du rapport RPQS 2020 portant sur le prix et la qualité du service de l'eau potable** disponible, en consultation sur place, à l'accueil de la mairie.
Le suivi de l'eau assuré en régie par la commune permet d'assurer la distribution d'une eau potable et de qualité. Le service est en adéquation avec le prix et le confort des abonnés.

8. Questions diverses.

- Marc Perrin présente le bilan 2020 des autorisations d'urbanisme : 3 Permis de Construire -PC-, 25 Déclarations Préalables -DP-, 2 Autorisations de Travaux -AT-, 4 Certificats d'Urbanisme -CU- dont 2 CU.a concernant les règles générales de l'Urbanisme, et 2 CU.b concernant les règles plus complexes de faisabilité du projet. Dans les divers, on trouve 2 changements de destination dont 1 concerne une modification de local agricole. Le rapport entre le nombre de PC et le nombre de DP s'est inversé par rapport à l'année précédente. En 2021, a déjà été déposée plus d'une trentaine d'autorisations d'urbanisme. Les Déclarations d'Achèvement de Travaux ne sont pas toujours

retournées alors qu'elles sont pourtant nécessaires lors de la vente du bien. Par ailleurs, la Commune communiquera davantage sur les AT obligatoires dans le cadre des projets de travaux dans les ERP.

- La réflexion sur le PLU-I sera l'objet de la prochaine commission générale, la prise de connaissance du Plan d'Aménagement et de Développement Durable étant importante pour la réflexion.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'arrêté préfectoral de calamité agricole sur l'épisode de gel du mois d'avril est paru ; les agriculteurs doivent transmettre leur dossier à l'état avant le 13 juin 2021.
- L'Auberge des Dauphins sera partiellement ouverte au public (ouverture limitée au salon doré) à compter du mois de juillet prochain, de 10h à 18h, 6 jours sur 7 (fermeture le lundi).

- Nellie Dauvier annonce que le repas communal sera programmé cette année le 12 septembre 2021, sachant que le week-end précédent aura lieu les 20 ans du jumelage à La Chaux (SUISSE)
- La commémoration du bombardement du 30 juin 1944 sera organisée à 18h30 en petit comité avec les Anciens Combattants, la Gendarmerie, et les Pompiers.

La séance est levée à 21h43.

Le Maire
Raphaël PAILLOT